

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Salé Droit pénal général

Cours de M. Jamal RBII

Après une soirée passée avec ses amis, M. Ahmed conduisait son véhicule pour rentrer chez lui. Dans un carrefour dangereux, il heurte un autre véhicule conduit par Mme. Loubna, laquelle est enceinte. Suite à cet accident, la jeune dame a été blessée et elle a perdu le fœtus qu'elle portait à cause de la violence du choc. Elle a déposé plainte pour blessures involontaires sur sa personne avec circonstance aggravante de conduite sous l'empire d'un état alcoolique et pour homicide involontaire sur son enfant à naître. Le tribunal lui donne gain de cause et prononce sa décision le 30 avril.

Excédé par cette décision, M. Ahmed décide de faire appel. Il prétend que le tribunal a violé le principe de légalité en le condamnant pour homicide involontaire sur le fœtus. Quoi qu'il en soit, il découvre qu'une loi nouvelle réduisant le délai pour faire appel a été publiée au bulletin officiel. Elle réduit ce délai de 10 jours à 5 jours. Ahmed fait appel le 7 avril.

- Définissez le principe de légalité et précisez ses conséquences.
- La condamnation pour homicide involontaire contre le fœtus est-elle fondée ? Justifiez votre réponse.
- L'appel de M. Ahmed est-il tardif ? Justifiez votre réponse.